ART. PREMIER N° 187

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 187

présenté par

Mme Pécresse, M. Jacob, M. de Mazières, M. Guillet, Mme Genevard, M. Gaymard, M. de Rocca Serra, Mme Louwagie, M. Albarello, M. Lequiller, M. Fasquelle, M. Solère, M. Mathis, M. Morange, M. Perrut, Mme Poletti, M. Debré, M. Tetart, M. Guy Geoffroy, M. Poisson et M. Riester

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 12 :

« – Grand Paris ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de renommer la région « Ile de France » car ce nom n'est plus adapté au périmètre qu'elle englobe.